

DiH
MOUVEMENT DE PROTESTATION CIVIQUE
*Ayant statut d'observateur auprès de la Commission des Droits de l'Homme
et des Peuples de l'OUA*
Membre de la Coalition française pour une Cour Pénale Internationale
Siège social : Mairie, 43400 Chambon-sur-Lignon, France

Novembre 2001

Mr. Kofi Annan
Secretary-General
United Nations, New-York
N.Y. 10017 - USA

Objet : La paix et la sécurité dépendent de l'ensemble des Etats membres de l'ONU, du partage équitable des ressources et des avoirs, et d'une mutation du Conseil de Sécurité.

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous savons qu'en plus de l'hommage, il y a **un signe fort** dans la décision du comité norvégien de vous attribuer ainsi qu'aux Nations unies le prestigieux Prix Nobel de la Paix : le combat pour «...*la paix et la coopération mondiales ...* » ne peut être mené par un seul Etat, fut-il le plus puissant, afin de **n'humilier aucun peuple**.

La Paix est la co-responsabilité de chaque Etat membre des Nations unies qui, dès 1945 à San Francisco ont proclamé : « *Nous, peuples des Nations unies, résolus (...) à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du **respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international** (...) à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales (...) à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples ...* » .

Forts des engagements fondamentaux pris en notre nom par les dirigeants de la planète, nous souhaitons que **plusieurs Etats, sous l'égide de l'ONU**, cautionnent la sécurité territoriale de l'Etat d'Israël et celle de l'Etat palestinien dont l'indépendance est cruciale.

D'autre part il est vital que les Etats membres de l'ONU aient la volonté politique de conduire **la gestion des ressources et des avoirs de la planète** au nom de l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance des Droits de l'Homme dont le mépris font le terreau de la haine. Un exemple parmi d'autres : l'Afrique, dont les ressources sont à la disposition de l'Occident, meurt de maladies dont l'hémisphère Nord possède les remèdes.

Enfin, conformément aux objectifs de notre mouvement, nous vous demandons instamment d'oser proposer une mutation souple et progressive du Conseil de Sécurité, **qui fasse de cette instance un instrument international à la hauteur des défis du XXIe siècle** :

- a. En faisant prendre conscience aux dirigeants des Etats membres permanents que la qualité de « *permanent* » doit être indéfectiblement liée à la ratification des traités, pactes et conventions donnant force de loi aux Droits de l'Homme, **sauf à renoncer** « *à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés [dans la Déclaration de 1948] puissent y trouver plein effet* » (art. 28).
- b. En veillant à ce **que toutes les Régions du monde**, et notamment l'Afrique et l'Amérique du Sud, **soient représentées** au sein des Etats membres permanents du Conseil de Sécurité par des pays soucieux du droit et de son effectivité.
- c. **En réglementant le droit de veto de telle sorte qu'aucun Etat ne puisse s'opposer à la saisine de la Cour Pénale Internationale (CPI) par le Conseil de Sécurité** lorsque cette Cour habilitée à juger les crimes imprescriptibles sera opérationnelle. L'attentat du 11 septembre, en tant que crime contre l'humanité, aurait pu être jugé par la CPI si, à cette date, 60 Etats avaient ratifié le statut permettant à la Cour d'exercer ses compétences.

Nous envoyons également ces propositions à M. Ibrahima Fall dont nous avons pu apprécier l'humanisme militant en 1993, lors de la Conférence Mondiale des Droits de l'Homme à Vienne (Autriche).

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de notre confiance et de notre très haute et respectueuse considération.

NOM, prénom

adresse complète

signature
